

## Aménagement

# Les élus locaux veulent imposer à l'Etat leurs vues sur l'aménagement du Grand Paris

Après que le gouvernement les ait autorisés à le faire, les représentants de la capitale et de certains départements de la petite couronne proposent de réduire les compétences transférées à la nouvelle structure territoriale

**L**e « détricotage » par les élus de la région du projet de Métropole du Grand Paris est en marche. Comme les avait invités à le faire le Premier ministre en juin, ils ont réécrit l'article 12 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) du 24 janvier. La gouvernance, les compétences et les ressources de la future Métropole en sortent modifiées sur des points essentiels : la fiscalité, les compétences en matière d'urbanisme, la solidarité entre territoires « pauvres » et territoires « riches ».

### Une seule intercommunalité

Le big bang prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris et des « territoires » de plus de 300 000 habitants a du plomb dans l'aile. Seul le périmètre reste inchangé : les 124 communes incluant Paris et les trois départements de la petite couronne (93, 92 et 94) devront se regrouper en une seule intercommunalité, la nouvelle Métropole. Mais les élus proposent que les territoires gagnent leur autonomie juridique, avec un statut d'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) et une fiscalité économique propre (prélèvement de la cotisation foncière des entreprises), amputant celle prévue pour la seule Métropole. Ils pourraient, le cas échéant, se voir déléguer par le conseil de métropole des compétences en matière d'habitat, d'environnement et de protection du patrimoine naturel et paysager d'ici à fin 2017.

L'alliance entre les élus de Paris et des Hauts-de-Seine a eu raison des objectifs, affichés par la loi, de solidarité financière entre les territoires en fonction de leurs ressources, même si un fonds d'investissement métropolitain, nouvelle proposition, pourra aider les maires à financer des projets notamment de logements sociaux.



Enfin, l'idée d'un Plan d'urbanisme au niveau métropolitain est abandonnée au profit d'un Scot (schéma concerté d'organisation territoriale), document beaucoup moins contraignant notamment pour la construction de logements sociaux, dont l'objectif initial était de 36 800 par an. Toutefois les PLU seront nécessairement conçus au niveau des territoires de 300 000 habitants minimum.

### Harmonisation progressive

Bref, l'architecture territoriale est clarifiée, chacun gardera sa marge de manœuvre et sa part du gâteau fiscal. La commune conservera ses compétences classiques de proximité. Le territoire reprendra les compétences exercées par les anciennes intercommunalités en visant une harmonisation progressive. Enfin, la Métropole gardera la planification stratégique, l'aménagement de l'espace métropolitain, la politique de l'habitat et du logement, la protection de l'environnement et du cadre de vie, les « opérations d'intérêt métropolitain » comme La Défense, les grandes autoroutes, les ports...

Le nouvel équilibre politique permettra-

t-il à la Métropole de fonctionner en 2016 même avec une période de transition jusqu'au 31 décembre 2017, pour favoriser les transferts et ajustements progressifs avec les territoires ?

Ces « petits arrangements entre élus » sont-ils à la hauteur de l'ambition d'une grande Métropole européenne ? Quel sera l'impact de ces nouvelles règles du jeu sur les objectifs défendus par IDFE et ses associations membres, au niveau régional et local ? Sur les enjeux de défense de l'environnement, de sauvegarde des espaces naturels et agricoles, sur le rôle du débat public, quelle sera la place du citoyen ? Un groupe de travail IDFE travaille depuis le mois de juin avec les associations de tous les départements concernés pour anticiper les mutations et élaborer des propositions. Daniel Hannotiaux, ancien président, représente, par ailleurs, IDFE au Conseil des partenaires de la mission de préfiguration du Grand Paris pour y porter la voix des associations.

**Muriel MARTIN-DUPRAY**  
Secrétaire adjointe d'IDFE